



Charte du respect de 50% de temps de jeu

Je soussigné, Correspondant Qualifié du club RE MONS NORD,
matricule 502 m'engage au nom du club à faire appliquer le respect de
minimum de 50% du temps de jeu de la saison sportive pour chaque joueur
U7 à U21 en activité.

La manifestation de ma volonté se fera d'une manière obligatoirement expresse
par le biais d'une signature manuelle ou électronique.

Fait à Obourg le 21/06/20

Lu et approuvé


Lu et approuvé
VISEE J.J.C.Q

 **belgianfootball.be**



ALL PRODUCTS • AMBIORIX • ARENA • BELGIAN POSTERS • BRUSSELS AIRLINES • COFELY SERVICES • CROKY
ETIXX • GREEN ENERGY 4 SEASONS • HET LAATSTE NIEUWS • HÖRMANN • KONICA MINOLTA • LE SOIR • METRO • RODANIA
ROMBOUTS • SAMSUNG • SPORT/VOETBAL MAGAZINE • SUD PRESSE • VOETBALKRANT/WALFOOT • VOYAGES SUN REIZEN